

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 NOVEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE (représentée par Mme MIELLE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 novembre 2017

Délibération n° : 49-2017

Objet : Régime indemnitaire - indemnité d'administration et de technicité des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

Une précision doit être apportée sur le montant de référence de l'indemnité d'administration et de technicité versée aux adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, montant sur lequel est appliqué un coefficient.

Celui-ci était initialement identique à celui des agents de maîtrise principaux. Or, des interprétations divergent depuis quelques années sur la base à appliquer. En l'absence d'officialisation ministérielle d'un nouveau montant de référence, il est proposé de continuer à appliquer celui des agents de maîtrise principaux.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration décident :

- que le montant de référence de l'indemnité d'administration et de technicité des adjoints techniques principaux 1^{ère} classe restera celui des agents de maîtrise principaux tant qu'il n'existe pas d'évolution réglementaire ;

- que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Humaines : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 21 NOV. 2017
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE



PUBLIÉ LE

15 NOV. 2017